

Département du Bas- Arrondissement de Sélestat-  
Erstein  
Canton d'Erstein  
Commune de Bolsenheim

---

**Extrait des délibérations du conseil municipal**

**Séance du lundi 05 février 2018 à 19h30**

**Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire**

Nombre de conseillers élus : 11    Conseillers en fonction : 11    Conseillers présents : 7  
Absents excusés : Mme Sandrine TESORO – MM. Arnaud ANTONI-ARRUS, Patrick HILBOLD, Jérôme LAWI

**Sujet de la délibération : REMPLACEMENT CHAUDIERE FIOUL PAR CHAUDIERE GAZ A CONDENSATION A LA MAIRIE ET A L'ECOLE – TUBAGE – EGLISE : RELIER ET ADAPTER L'INSTALLATION AU GAZ**

- Vu les travaux d'installation du gaz dans certaines voiries de la commune en 2017,
- Vu la clôture de l'appel à projets de la DETR 2018 qui est fixée au 15/2/2018, donc urgence pour le dépôt du dossier de subvention,
- Vu les devis présentés par M. le Maire et par M. Albert HARTMANN qui donnent les explications nécessaires,
- Etant donné la nécessité de remplacer rapidement ces chaudières qui tombent régulièrement en panne, pour vétusté et dangerosité,

Le Conseil Municipal APPROUVE ce projet et DECIDE de retenir :

- le devis de la Société Ecotech pour le remplacement de la chaudière à la mairie (chaudière Viessmann Vitocrossal 300) pour 9.887,80 euros HT ; soit 11.865,36 euros TTC,
- le devis de la Société Ecotech pour le remplacement de la chaudière à l'école (chaudière Viessmann Vitocrossal 300) pour 10.752,80 euros HT ; soit 12.903,36 euros TTC,
- le devis de la société RPH Distribution pour la fourniture et la pose du tubage à l'église pour 2.483 euros HT ; soit 2.979,60 euros TTC,
- le devis de la société RPH Distribution pour la fourniture et la pose du tubage à l'école pour 1.613,60 euros HT ; soit 1.936,32 euros TTC,
- le devis de la société RPH Distribution pour la fourniture et la pose du tubage à la mairie pour 1.613,60 euros HT ; soit 1.936,32 euros TTC,

- le devis de la société Jund et Cie pour les travaux de branchement et d'adaptation au réseau gaz – transformation de l'installation pour fonctionnement au gaz naturel (brûleur CUENOD NC 16 GAZ NAT – mise en route - conduites...) pour 4.472 euros HT ; soit 5.366,40 euros TTC,

et charge le Maire de signer les devis en question, après accord de subvention DETR, et de faire procéder aux travaux dès les grandes vacances.

Le conseil municipal ACCEPTE, d'ores et déjà, la dépose des citernes actuelles reliées à l'église et charge M. le maire de mener à bien cette affaire en l'autorisant à prendre ses dispositions financières et techniques et en lui donnant l'accord pour signer tout document à ce propos.

Le conseil municipal ADOPTE donc l'opération dans sa globalité pour 30.822,80 euros HT – 36.987,36 euros TTC et APPROUVE les modalités de financement, sur les fonds propres de la commune + éventuellement une subvention DETR, sans laquelle le projet paraît compromis. Les membres du conseil municipal sollicitent la subvention et chargent le maire d'adresser un dossier à la Préfecture.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Publié et transmis à la Sous-Préfecture le 7/2/2018

*Le Maire,*

*François RIEHL*

<b>Pour :</b>	7
<b>Abstentions :</b>	0
<b>Contre :</b>	0